

## Chapitre 4 : La classification des entreprises

Les entreprises sont des entités variées en termes de taille, de structure et de rôle dans l'économie. Pour mieux les comprendre et les analyser, elles peuvent être classées selon les critères suivants :

### 1. Classification selon la forme juridique

Ces critères se basent sur la propriété du capital et la forme juridique de l'entreprise.

#### a) Propriété du capital :

- **Entreprises publiques** : Propriété entièrement détenue par l'État ou les collectivités locales. Exemple : Office Chérifien des Phosphates (OCP) au Maroc.
- **Entreprises privées** : Propriété détenue par des personnes physiques ou morales privées. Elles peuvent être :
  - **Individuelles** : Gérées par un seul entrepreneur. Exemple : Une boulangerie artisanale locale.
  - **Sociétaires** : Fondées par plusieurs associés, comme Attijariwafa Bank.
- **Entreprises semi-publiques** : Le capital est partagé entre l'État et des investisseurs privés. Exemple : Royal Air Maroc (RAM).

#### b) Forme juridique des entreprises privées :

- **Sociétés de personnes** : Basées sur la confiance entre associés (ex. : Sociétés en nom collectif - SNC).
- **Sociétés de capitaux** : Basées sur l'importance des capitaux apportés (ex. : Sociétés anonymes - SA).
- **Sociétés mixtes** : Combinant les caractéristiques des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux (ex. : Sociétés à responsabilité limitée - SARL).
- **Coopératives** : Propriété des travailleurs ou des consommateurs (ex. : Coopérative agricole de consommation).

### 2. Classification selon le secteur d'activité

Secteur : Ensemble des entreprises ayant la même activité principale.

Branche : Ensemble des unités de production fournissant un même produit ou service.

- **Secteur primaire** : Entreprises exploitant directement les ressources naturelles. Exemples : Agriculture, pêche, mines (Domaines agricoles au Maroc).
- **Secteur secondaire** : Entreprises industrielles transformant les matières premières. Exemples : Renault Tanger, Ciments du Maroc.
- **Secteur tertiaire** : Entreprises fournissant des services. Exemples : Saham Assurance, CTM (transport).
- **Secteur quaternaire** : Entreprises axées sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Exemples : Maroc Telecom, Inwi.

On classe les entreprises par secteur d'activité en fonction de leur activité principale. Ex Renault qui fabrique des automobiles, des camions, des tracteurs est classée dans le secteur .....

### 3. Classification selon la dimension

- **Effectif employé :**

- **Micro-entreprises :** Moins de 10 salariés.
- **Petites entreprises :** 10-50 salariés.
- **Moyennes entreprises :** 50-200 salariés.
- **Grandes entreprises :** Plus de 200 salariés.

*Exemple : Une micro-entreprise artisanale vs Cosumar (industrie sucrière au Maroc).*

- **Chiffre d'affaires (CA) :**

- **Microentreprises (MICRO)** sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
- **Très Petites Entreprises (TPE)** sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams ;
- **Petites Entreprises (PE)** sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
- **Moyennes Entreprises (ME)** sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
- **Grandes Entreprises (GE)** sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.

### Synthèse

Les entreprises peuvent être classifiées selon ces différents critères pour mieux comprendre leur rôle, leur structure et leur impact économique. Une approche croisée des critères juridiques, économiques et dimensionnels permet d'avoir une vue globale et précise, utile pour les politiques publiques, les investisseurs et les analyses sectorielles.